

CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 juin 2026

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents : Monsieur Hervé FLORCZAK, maire

Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Christine CATARINO, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Muriel TARTARIN, Monsieur Eric LOBRY, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Mariam DEMBELE, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Christelle SAINT-JUST, Monsieur Jimmy ZE, Madame Guermia APHAYAVONG, , Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Daniel BATTUNG, Monsieur Samir KEMEL, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Axel NICOUÉ, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Eric ADECHIAN, Madame Rabia BILGEN, Madame Paule CHARLESTON, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre KIANI	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Jimmy ZE
Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE	<i>Pouvoir à</i>	Madame Nabila OMICHESSAN
Madame Sinem TASDAN	<i>Pouvoir à</i>	Madame Christelle SAINT-JUST
Monsieur Mustafa TURK	<i>Pouvoir à</i>	Madame Rabia BILGEN

Était absent :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 29
Nombre de conseillers municipaux absents : 0
Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 4
Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Madame Audrey NAKACHE

Date de convocation : 12 juin 2026 _ envoi complet du dossier

**OBJET : Recrutement de deux volontaires en Service Civique pour le secteur
« Sénior » du centre social de Jouy-le-Moutier et signature de la convention avec
l'association SC2S (Service Civique Solidarités Séniors)**

DÉLIBÉRATION N° 24 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/06/2026

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code du Service National,
VU le dispositif du Service Civique Solidarité Séniors,
VU le projet de convention d'engagements réciproques avec l'association SC2S,
VU l'avis de la commission municipale en date du 9 juin 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer les moyens humains dédiés au secteur « sénior » du centre social de Jouy le Moutier, afin de maintenir la qualité de l'accompagnement et de répondre aux besoins croissants du public sénior,

CONSIDÉRANT que le recours au dispositif du Service Civique permettrait l'accueil de deux volontaires pour une durée de six mois, renouvelable, afin d'effectuer des visites de courtoisie auprès des séniors isolés et/ou précarisés,

CONSIDÉRANT que l'État assure une prise en charge à hauteur de 504,98 €, le reste à charge pour la ville s'élevant donc à 114,85 € par mois et par volontaire,

CONSIDÉRANT que le partenariat avec l'association SC2S permettra de renforcer la politique « sénior » tout en conservant un coût restreint pour la collectivité

Sur le rapport de Madame Sabah CHERGUI,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le recrutement de deux volontaires en Service Civique au sein du Centre Social pour une durée de six mois, renouvelable ;
- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'engagements réciproques avec l'association SC2S, ainsi que tout document afférent à ce dossier,
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Publiée le 25 juin 2026

Fait et délibéré le 18 juin 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication